

<p style="text-align: center;">REGIE ELECTRIQUE REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION 17 SEPTEMBRE 2015 à 16h00</p>
--

Présents : Mrs Alain Luboz, Président, Daniel Personnaz, Victor Personnaz, Lucien Vincendet.

Excusés : Mme Françoise Renou (pouvoir donné à Monsieur Alain Luboz), Mrs Loïc Personnaz, Valentin Vincendet.

Secrétaire de séance : M. Daniel Personnaz

1. Tarif Jaune et Vert.

- A compter du 31 décembre 2015 disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVa, soit les tarifs vert et jaune.
- Pour tous les tarifs jaune installés sur la Commune, une simulation de tarification a été faite aux abonnés concernés pour le branchement de plusieurs tarifs bleus en remplacement du jaune pour arriver à une puissance quasi identique.
- Seul le bâtiment le Charbonnel, actuellement en tarif vert, va devoir trouver un nouveau fournisseur d'électricité et signer un contrat de fourniture avec lui, la modification n'étant pas possible.
Nous continuerons néanmoins à facturer le TURPE (Transport d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) soit l'acheminement, pour ce point de livraison, qui sera facturé au nouveau fournisseur de l'abonné.
- Conformément à l'information donnée lors de la réunion du Conseil de Régie du 02.01.15 (point 4 du compte-rendu), une délibération est prise à l'unanimité, annulant la ristourne effectuée jusqu'à présent sur les abonnements « tarif jaune » (interdiction liée à la mise en concurrence) et seulement sur ceux là.

2. Eclairage de la croix de Tierce.

Les Confréries de Bessans ont proposé un éclairage de la croix de Tierce par panneaux solaires. Ce projet qui doit obtenir l'accord de la Commune ne rentre pas dans les compétences de la Régie. Le Conseil demande aux Confréries d'effectuer préalablement une étude de faisabilité.

3. Mensualisation

Une centaine d'abonnés souhaite passer à la mensualisation pour le règlement de leurs factures. Il est toujours temps d'en faire la demande. Cette nouvelle procédure sera opérationnelle dès janvier 2016.

4. Demande de fourniture d'électricité dans la zone des lacs.

Afin d'assurer une animation et de nouvelles prestations dans la zone des lacs en période estivale un particulier souhaite obtenir de l'électricité dans ce secteur. Le Conseil considère que cette fourniture au profit d'un particulier ne peut être envisagée.

5.Embauche complémentaire.

Afin de seconder M. Christophe Lombard, électricien de Régie, pendant les périodes de forte activité et de pouvoir assurer **à tout moment toutes les tâches** pour lesquelles il est habilité, il est envisagé un recrutement complémentaire. M. Jacques Damé assure déjà une partie de ces fonctions. Le Conseil propose d'étudier avec ce dernier l'éventualité d'un complément de formation qui lui permettrait de répondre aux attentes exprimées.

6. Dépose des poteaux de la ligne « Haute Tension ».

La mise en souterrain est terminée depuis l'automne 2014 sur la commune de Bessans. Elle se poursuit actuellement entre Bonneval et le sommet du Col de l'Iseran afin de réaliser un bouclage avec Val d'Isère. Pour assurer un maximum de sécurité dans la fourniture du courant ERDF a souhaité conserver encore les poteaux existants. Ils seront déposés après la saison des foins en 2016.

7. Révision salariale.

Un document est distribué pour étude aux membres du Conseil de Régie, concernant un « Projet de révision salariale du personnel de la Régie Electrique de Bessans ». Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Exploitation quand ce Conseil sera au complet.

Questions diverses.

Factures impayés.

Le bilan est à ce jour très positif. La rigueur mise en œuvre porte ses fruits. A l'exception de quelques factures en cours de règlement.

*Le Président de la Régie
Alain LUBOZ*

